

Camping Le Mat

Conditions de Locations

ACCUEIL :

À votre arrivée, vous devez vous présenter à la réception. L'accueil est fermé entre 13 h et 15 h (sauf le samedi).

PISCINE : Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte pour aller à la piscine. Les shorts de bain ne sont pas autorisés.

À votre arrivée, nous vous remettrons un bracelet piscine.

PAIEMENT DE SÉJOUR :

À réception de votre réservation (seul le contrat avec son double rempli avec précision et signé sera considéré comme valable) et de votre acompte, nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Le contrat ne devient définitif qu'après l'envoi de la confirmation par la direction du camping. La réservation est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Le solde du séjour sera à régler dans les conditions suivantes :

- Camping caravanning : pour un emplacement, un acompte de 50 €+10 € de frais de dossier. Le solde sera réglé à l'arrivée avec la taxe de séjour, avant la prise de possession de l'emplacement.
- Location : un acompte de 25 % du prix total des prestations commandées + 10 E de frais de dossier doivent être versés à la réservation. Le solde et la taxe de séjour seront à régler à l'arrivée. ATTENTION : passé 15 jours, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérons votre réservation comme annulée.

EN CAS D'ANNULATION :

- Du fait du camping : En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

- Du fait du campeur :

- Camping caravanning : + de 30 jours avant la date d'arrivée, une somme forfaitaire de 30 E sera retenue sur l'acompte, - de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, votre acompte sera retenu.

- Location : + de 30 jours avant la date d'arrivée, votre acompte sera retenu à 50 %. - de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, le montant total de l'acompte sera retenu.

ARRIVÉE RETARDÉE - DÉPART ANTICIPÉ :

Camping et Location SI POUR UNE RAISON QUELCONQUE, LA DURÉE DU SÉJOUR ÉTAIT RETARDÉE OU ÉCOURTÉE, LE MONTANT TOTAL DU SÉJOUR DEMEURERAIT ACQUIS AU CAMPING. Toute arrivée avant la date prévue exposera le client à ne pas pouvoir occuper l'emplacement retenu, sauf accord préalable avec la direction du camping. Toute arrivée retardée doit nous être avisée PAR ÉCRIT. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet dans les

24 h, nous nous réservons le droit de disposer de l'emplacement et de le relouer.

CAUTION POUR TOUTE LOCATION :

Une caution de 250 E devra être versée par le locataire le jour de l'arrivée. Celle-ci vous sera restituée le jour de votre départ ou dans les 10 jours suivants, sous déduction éventuelle des frais de remise en état de l'hébergement et de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Toute anomalie ou détérioration devront être signalées dans les 24 heures (une feuille d'inventaire vous sera remise à cet effet). Afin de vous éviter de trop attendre, merci de préparer votre chèque de caution de 200 E et un de 50 E pour le ménage, prêt de matériel et badge. Les états des lieux se font entre 8 h et 10 h le samedi matin.

PRÉFÉRENCES :

Les préférences formulées lors des réservations seront satisfaites dans la mesure de nos disponibilités, sans engager la responsabilité du camping.

DOMMAGES :

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportées tant à l'hébergement locatif qu'à toutes les installations du camping, commises par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Il doit être assuré en Responsabilité civile (pour les locations, la caution ne constitue pas une limite de responsabilité).

PERSONNES :

Le nombre de personnes autorisées sur un emplacement est de 7 personnes maximum.

BARBECUE :

Autorisés.

VÉHICULES :

Un seul véhicule par emplacement est possible.

ANIMAUX :

Les animaux sont autorisés sur le camping sauf les catégories 1 et 2. Carnet de vaccination obligatoire.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR, TROUBLES ET NUISANCES :

- Calme nocturne : Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur du camping, disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.
- Troubles et nuisances : Chaque locataire en titre est responsable des troubles

et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, ou atteint à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat à son séjour, sans préjudices des demandes en réparation que le Camping Le Mat et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

- Location : il est formellement interdit de fumer dans les mobil-homes et chalets.

RESPONSABILITÉ : La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :

- vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour ;
- panne ou mise hors-service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping ;
- mesures ponctuelles prises par la direction du camping de limitation d'accès à certaines installations, y compris piscine, nécessitées par les respects des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques. Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping. En cas de litige, le tribunal de Guingamp est seul compétent.
- Sauf refus exprimé à l'arrivée, le camping se réserve le droit d'utiliser les photos de ses clients pour ses supports commerciaux.